

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



| | |
|--|-------------------|
| Nombre de membres en exercice | 35 |
| Membres présents | 26 |
| Membres représentés | 6 |
| Membres absents | 3 |
| Secrétaire de séance | Stéphane PAVILLON |
| Date de la convocation des conseillers | 12 décembre 2023 |
| Date de l'affichage de la convocation | 12 décembre 2023 |



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : Convention portant sur le partenariat entre des villes partenaires et le Centre Culturel municipal Jacques Prévert.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2023 approuvant les tarifs des spectacles du Centre Culturel Jacques Prévert (CCJP) de Villeparisis.

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 Décembre,

Considérant que les Villes de Villevaudé, Courtry et Compans partageant le même bassin de vie que Villeparisis souhaite établir un partenariat artistique et culturel avec le CCJP.

Entendu l'exposé de Madame Christine GINGUENE, Adjointe au maire chargée de la culture et du jumelage,

DELIBERE

Article 1er:

APPROUVE la convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de déterminer les modalités de collaborations pour chaque saison artistique et culturelle de septembre à juillet de l'année suivante.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et ses renouvellements pour les saisons suivantes pour le compte de la collectivité.

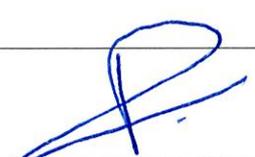
Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté à l'unanimité

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

| | | | |
|---------------------------------|---|--|--|
| Signature |  | Signature |  |
| Frédéric BOUCHE Maire |  | Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance | |